

L'Ecole Nazareth vous remet cette plaquette. Vous y trouverez un certain nombre de documents propres à son fonctionnement mais aussi une documentation utile concernant nos partenaires (associations de parents d'élèves OGEC et APEL, centre périscolaire des P'tits Loups, le transport scolaire ou encore la restauration municipale).



Cet envoi est adressé par mail à toutes les familles et en version papier à tous nos nouveaux élèves. **Merci à tous de le conserver** pour l'année scolaire 2021-2022.

En cours d'année, la majorité des informations de l'école vous parviendra par **mail**. Certains documents vous seront envoyés par les cartables de temps en temps.

La nouvelle adresse mail de l'école est la suivante :

contact@chavagnesenpaillers-nazareth.fr

N'hésitez-pas à consulter notre site internet pour découvrir nos articles et nos projets vécus dans l'année scolaire.

Très bonnes vacances d'été à tous ! Le chef d'établissement.

Les co-présidents de l'APEL, Mme ALLAIN Emilie et Mr BLANCHARD Florent Les co-président de l'OGEC, Mr CHENE Christian et Mr REAU Cédric

SOMMAIRE

- 1. Page d'accueil
- 2. Calendrier scolaire
- 3. Horaires- Locaux Personnel.
- 4. Structure pédagogique
- 5. L'OGEC

- 6. L'APEL
- 7. Eveil à la foi/catéchèse
- 8. Centre périscolaire
- 9. Transport scolaire
- 10. Restaurant scolaire

CALENDRIER SCOLAIRE

(semaine de 4 jours)

Rentrée des élèves : le jeudi 2 septembre 2021.

Vacances de Toussaint: du vendredi 22 octobre 2021 au soir au lundi 8 novembre 2021 au matin.

Vacances de Noël: du vendredi 17 décembre 2021 au soir au lundi 3 janvier 2022 au matin.

Vacances d'hiver: du vendredi 4 février 2022 au soir au lundi 21 février 2022 au matin.

Vacances de printemps: du vendredi 8 avril 2022 au soir au lundi 25 avril 2022 au matin.

Semaine de l'ascension: classe le lundi 23 mai, mardi 24 et mercredi 25 mai 2022.

Vacances d'été: le mardi 5 juillet 2022 au soir.

ATTENTION:

• Deux samedis matins seront travaillés : le <u>samedi 16 octobre 2021 et le samedi 2 avril 2022</u>.



Matin: **8h55 - 12h (maternelles/CP)** Après-midi: **13h25-16h30**

12H05 (CE/CM)

 Accueil du matin dans les classes : Les enfants rejoignent directement leur classe, ils ne restent pas sur la cour de 8h40 à 8h55.

Tous les enfants doivent <u>être présents à l'école avant 8H55</u> ceci afin que la classe débute à 8h55.

Les 4 cars (pour les élèves qui utilisent ce service) doivent être présents pour 8H50 à l'école.

- <u>L'ouverture du portail est à 8H40 le matin et il sera refermé à clé à 8h55.</u>
 Aucun enfant ne doit arriver avant 8H40 et après 8h55.
 L'après-midi les enfants qui déjeunent à la maison ne doivent pas revenir avant 13H10.
- <u>12h05-13h25</u>: Temps d'interclasse. Ce temps comprend le temps du repas pour les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire, des temps de jeux sur les cours (surveillances assurées par le personnel de l'école et/ou enseignants) et des temps d'aide personnalisée assurés par les enseignants, selon les besoins des enfants.
- <u>La sortie du soir est à 16H30.</u> Les élèves sortent des classes à 16H30 et sont tous accompagnés à l'entrée de l'école (sortie piétons/voitures/vélos d'un côté, sortie cars de l'autre, surveillées par un enseignant).

Plus de précisions concernant le règlement de l'école et la sécurité aux sorties seront expliquées dans la <u>circulaire de</u> rentrée.

LOCAUX SCOLAIRES



En plus de ses 9 classes, l'école dispose de locaux annexes et de cours spacieuses.



Chaque année des travaux d'aménagements ou d'embellissements de l'établissement sont étudiés et mis en œuvre par l'OGEC. Pour plus d'informations se reporter à la page OGEC.



enfants et les familles.



Cour primaire.

L'entrée officielle de l'école est du côté parking, par la cour maternelle (portails rouges).

La grille bleue, rue du Général de Gaulle est totalement interdite d'accès par les

PERSONNELS EMPLOYES PAR l'OGEC

3 ASEM aident les enseignantes en maternelle et assurent l'entretien des locaux scolaires :

Paola DAVID Stéphanie GUERIN Nathalie SALAÜN

1 personne occupe le poste de secrétariat-comptabilité : Sylvie CHALMET



STRUCTURE PEDAGOGIQUE

La scolarité est organisée en 3 cycles visant à assurer la continuité des apprentissages et à permettre le travail d'équipe entre enseignants d'un même cycle.

Cycle 1 : de la TPS à la GS - Cycle 2 : du CP au CE2 - Cycle 3 : du CM1 à la 6ième.

Chef d'établissement : **PLAT Arnaud** (Journées de direction LUNDI et MARDI)

9 classes

Maternelle :

1- PS: **BENETEAU** Emmanuelle (½ t) et **GRAVELEAU** Sarah (½ t)

2- MS-GS₍₁₎: **BURNAUD** Laurence (¾ t) et **BENETEAU** Emmanuelle (¼) t)

3- MS-GS₍₂₎: **AMIAUD** Sophie

Primaire :

4- CP : **RICHARD** Catherine

5- CE1 : **JOUINEAU** Elisabeth

6- CE2 : **COUGNON** Laurence (½ t) et **FAVREAU Céline** (½ t)

7- CM1 : **DOUILLARD** Béatrice

8- CM1/CM2: **PÉAUD** Antoine

9- CM2 : **PLAT** Arnaud et **Léa GABARD**

Regroupement d'Adaptation : **THIBEAUD Nathalie** (Enseignante spécialisée intervenant sur 4 écoles du secteur)



Les objectifs de l'O.G.E.C. :

- Entretien des locaux et du matériel dans le souci d'un cadre de vie toujours plus agréable et sécurisant pour nos enfants.
- Poursuivre l'aménagement des classes et des salles de travail.
- Travaux réguliers pour l'amélioration et la mise aux normes de l'école.
- Etude de futurs projets.
- Gestion de l'équipe du personnel non-enseignant (salariés de l'O.G.E.C.) en tant qu'employeur.

Les ressources financières de l'O.G.E.C. :

▶Le bénévolat des parents permet de réaliser des aménagements lors des matinées travaux ainsi que d'organiser diverses manifestations (ex : vente de galettes des rois, kermesse) qui financent une part importante des projets de l'école.

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	Convention municipale (Forfait/enfant donné par la municipalité)	 Salaires et charges sociales du personnel non- enseignant Assurances Chauffage, électricité, eau, gaz, téléphone Frais de gestion – UDOGEC Achat et entretien du matériel scolaire Entretien des bâtiments Matériel pédagogique et activités pédagogiques
INVESTISSEMENT	Contribution des familles Kermesse, vente de galettes des rois, Divers	- Cotisations UDOGEC - Annuité des emprunts liés à l'investissement - Impôts et taxes - Frais bancaires - Classe découverte - Divers

Organisation de l'O.G.E.C.:

L'O.G.E.C. est une association de type loi 1901. Elle comporte un Conseil d'Administration qui comporte actuellement 21 membres, parmi lesquels 8 membres sont élus et dont le mandat est renouvelable par tiers lors de l'assemblée générale.

<u>Debout</u>: Damien Morand, Marina Bonnet (Trésorière adjointe), Olivier Desmond (Vice président), Sandra Laporte (Secrétaire adjointe), Marie Raveleau (Vice présidente), Aurélie David, Sandie Coutaud (Secrétaire)

<u>A genoux</u>: Christian Chêne (Co-président), Estelle Guillotin, Benoît Gilbert, Laëtitia Bitaud, Christelle Coutaud, Sophie Lefort (Trésorière), Stéphanie Lami <u>En visio</u>: Cédric Reau (Co-président), Lucie Gilbert, Flore Robin, Thierry Piveteau, Jérémie Bezie <u>Absents</u>: Lydie Gilbert, Mélanie Brisset



Commissions : L'O.G.E.C. est organisée en différentes commissions :

Trésorerie:

Gestion financière. La comptabilité au quotidien est effectuée par Sylvie Chalmet, salariée de l'O.G.E.C. La commission contrôle les comptes et l'affectation faite par Sylvie, présente le budget 1 fois/trimestre, prépare les comptes pour validation et présentation à l'Assemblée Générale en fin d'année. Commission en lien avec la commission « travaux » et la commission « personnel » pour valider les projets.

Personnel:

Gestion du personnel non-enseignant de l'école. L'UDOGEC (Union Départementale des Organismes de Gestion des Ecoles Catholiques) établit les bulletins de salaires. La commission a pour but de contrôler ces bulletins de salaires et de

Travaux - Entretien:

Gestion des travaux de l'école, des **matinées entretien et bricolage**, organisation et gestion des chantiers plus importants nécessitant l'intervention d'entreprises spécifiques. Demande de devis pour présenter en réunion, suivi de chantier.

Dates des matinées travaux de l'été : samedi matin 3 juillet 2021 et samedi matin 28 août 2021.

Kermesse et convivialité :

Organisation de la kermesse (lien entre les différents responsables de stands), de la soirée convivialité, des bars, du montage et démontage des différentes manifestations (soirée tous en scène, marché de printemps, ...).

Galettes des rois :

Pour la cinquième année l'OGEC organisera une vente de galettes des rois.

Communication:

Site internet de l'école, articles aux parents, articles dans le Trait d'Union, transmettre les manifestations au correspondant Ouest-France, page Facebook, recherche d'idées pour promouvoir l'école...

Mécénat:

Solliciter les particuliers et les entreprises à verser des dons à l'école (sous forme d'aide financière ou matérielle), qui en contrepartie peuvent bénéficier d'une réduction fiscale.

Nazareth 2030:

Réfléchir à l'évolution de l'école à long terme afin d'identifier et planifier les futurs aménagements et travaux nécessaires.

Restauration

Participer aux réunions de comité de pilotage du restaurant scolaire avec la mairie et le collège ainsi que des parents de l'école Jules Verne. Cette réunion a pour but de faire le point sur les menus et l'organisation du restaurant.

APEL:

Participer aux réunions d'APEL pour faire le lien entre les deux associations de l'école.

O.G.E.C. et Foot:

Association O.G.E.C.-FOOT: Association qui achète du matériel (barnums, tables, bancs...) et qui est constituée de membres des associations de l'O.G.E.C. et du Foot. Le matériel est prêté gratuitement à l'O.G.E.C. et au foot et est loué aux autres associations ou particuliers.

Si une de ces commissions vous intéresse et si vous voulez découvrir ou faire partie des membres de l'O.G.E.C., n'hésitez pas à nous contacter.

Facturation et règlements :

Comme les années précédentes, les paiements se feront par prélèvements automatiques permettant ainsi un étalement des règlements, une simplification de la gestion et une diminution des occasions de pertes ou d'erreurs. Vous seront remis, en début d'année :

- un échéancier des dates de prélèvements (les frais de rétributions scolaires et de la restauration seront regroupés en un seul prélèvement)
- une facture annuelle détaillée pour les familles adhérant au prélèvement automatique ou une facture mensuelle pour les autres familles.



L'O.G.E.C. dispose d'une adresse mail ogeccom@yahoo.fr

Envie de suivre l'actualité sur les réseaux sociaux :

Likez notre page facebook Ogec Apel Ecole Nazareth 🌢

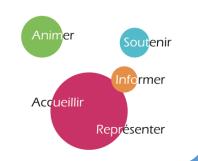
APEL 7



QU'EST-CE QUE L'APEL?

L'APEL, c'est l'Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre. Elle est composée de bénévoles parents d'élèves scolarisés à l'école Nazareth. Ces parents sont élus lors de l'assemblée générale, en fin d'année civile.

QUEL EST SON RÔLE?



QUELLES SONT SES ACTIONS?

- L'accueil des familles lors de la pré-rentrée et les portes ouvertes
- La participation et l'animation à différentes activités (cross, marché de printemps, soirée « Tous en scène », kermesse...)
- L'information par le biais du bulletin « du côté des parents »
- La collaboration avec l'équipe enseignante, l'OGEC, et l'APEL départementale

COMMENT EST-ELLE COMPOSEE?

BUREAU:

Co-Présidente : Emilie ALLAIN **Trésorière adjointe** : Clarisse PIVETEAU

Co-Président: Florent BLANCHARD **Secrétaire**: Céline ROY

Trésorière : Christelle BRIN Secrétaire adjointe : Mélinda MORTIER

MEMBRES: Virginie BLANCHET, Pauline CHALLET, Eloïse GUICHETEAU, Marie JOYAU, Ilham LARAKI,

Emilie REZEAU

Plusieurs commissions : achats, communication, évènements, lancement de projets, couture.

L'APEL c'est une équipe dynamique, motivée, à l'écoute de chacun, sans préjugé. C'est la convivialité, des instants riches en rencontres et en émotions, le partage, des moments privilégiés. C'est grâce au dévouement, aux idées et aux compétences de tous les parents, sans restriction ni exclusivité que notre association trouvera sa force et son dynamisme. Alors vous aussi, rejoignez notre équipe!

COMMENT Y ADHERER?

- Remplir le bulletin d'adhésion reçu dans le courrier administratif de l'école
- Lors d'une rencontre le jour de la pré-rentrée
- Nous contacter au 06.76.94.79.06 (Emilie ALLAIN) ou au 06 75 23 90 62 (Florent BLANCHARD)

Chaque parent d'élève est le bienvenu dans l'association, s'il est intéressé par la vie de l'école. Vous pouvez participer aux manifestations organisées par l'APEL, assister à une réunion ou bien devenir membre actif de l'APEL. **Prochaine réunion le mardi 14 septembre 2021**

L'EVEIL A LA FOI: maternelle/CP

<u>En maternelle et en CP</u>, il n'y a pas de temps réservé pour la catéchèse, cependant **l'Eveil à la Foi** existe. Chaque enseignant saisit les occasions de la journée, de la semaine ou de l'année pour faire découvrir à l'enfant cet aspect du projet pastoral de l'établissement.

Des temps forts ou célébrations dans l'année sont proposés.

Proposition de catéchèse du CE1 au CM2

Vous avez fait le choix de scolariser votre enfant dans une école qui dépend de l'enseignement catholique de Vendée. De ce fait, vous savez que <u>la catéchèse est proposée à tous les enfants</u>.

Un temps est prévu pour cela dans le temps scolaire, dans les emplois du temps du CE1 au CM2.

Nous savons que les familles sont différentes dans le domaine des convictions religieuses. Il s'agit bien seulement d'une proposition. Les familles qui ne souhaitent pas que leur enfant participe aux temps de catéchèse sont invitées à venir en parler à la rentrée scolaire afin d'organiser ensemble les modalités d'arrivée à l'école ce jour-là (la catéchèse est placée de manière à permettre aux parents qui le peuvent de garder l'enfant ou de le récupérer plus tôt).

La catéchèse ou « chemin d'initiation chrétienne ».

Votre enfant suivra un parcours catéchétique (du CE1 au CM2). Ce parcours est utilisé par les écoles de la paroisse comme support de catéchèse.

La catéchèse est <u>proposée et assurée par des bénévoles</u> (enseignants, parents, grands-parents, enseignants à la retraite ou autre personne volontaire...). Chaque catéchiste a la responsabilité d'un groupe d'enfants, par séance d'1 heure 20, 2 semaines sur 3. C'est un temps d'échange, de partage et de prière.

Les déroulements sont communs à toutes les écoles de la paroisse.

Il est proposé par la paroisse, aux enfants de <u>CE2</u>, une préparation à la première communion eucharistique.

En CM2, les enfants et les parents qui le désirent préparent une «Fête de la Foi».

La culture religieuse :

Pour les élèves de CM qui ne suivront pas la catéchèse, un temps de culture religieuse est proposé. Ce groupe suivra le parcours « **Anne et Léo ».** Les enfants découvrent alors la religion chrétienne ainsi que les autres religions mais cette proposition ne permet pas aux enfants de se préparer aux sacrements (communion...)

Pour toute question au sujet des sacrements (Baptême, communion...), vous pouvez contacter : Le presbytère de Chavagnes en Paillers : Père Florent Murzeau 109, Rue du Général De Gaulle 85250 CHAVAGNES EN PAILLERS ② 02.51.42.21.27 Le Centre de Loisirs « Les P'tits Loups » est situé à l'Espace St Joseph, Impasse Louis de Chevigné à CHAVAGNES EN PAILLERS et rue du Parc à LA RABATELIERE. Il est ouvert à tous les enfants scolarisés de 3 à 14 ans (dont les parents travaillent ou non). C'est un lieu d'activités, d'accueil, de socialisation et de partage.



Les services pour les enfants de la TPS au CM2 sont :

- l'accueil périscolaire : le matin de 6h45 à 9h00 (avant l'école) et le soir de 16h30 à 19h00 (après l'école)
 - les mercredis de 6h45 à 19h00
- l'accueil extrascolaire : petites et grandes vacances de 6h45 à 19h00

Les inscriptions se font via internet, un portail famille.

Un service, le club junior, pour les jeunes du **CMI à la 3ème** propose des activités sur les périodes des petites et grandes vacances.

Tarifs du Ier septembre 2021 au 31 décembre 2021

pour les enfants scolarisés à Chavagnes et La Rabatelière

PERISCOLAIRE		
1/4heure QF < à 700	0,72 €	
1/4heure QF > à 700	0.73 €	
Pt déjeuner	1,02 €	
Goûter	0,80 €	

ADHESION FAMILLE du 01/09/2021 au 31/12/2021

périscolaire/accueil de loisirs de loisirs

	ACCUEIL DE LOISIRS (mercredis et vacances)					
	régime général (CAF) et régime agricole (MSA)					
	QF 0-500	QF 501-700	QF 701-900	QF 901-1100	QF 1101- 1300	QF sup à 1300, inconnus et hors communes
péricentre à l'heure (de 7h à 9h et/ou de 17h à 19h) / facturation au 1/4 d'heure	0.94 €	1.22 €	1.48€	1,48€	1,68€	1,96€
La journée avec repas et goûter (9h-17h)	7.52 €	9.76 €	11.84 €	16,14€	17,74€	19,98 €
La I/2 journée avec repas (9h-I4h)	4.70 €	6.10 €	7.40 €	10,90€	11,90€	13,30€
La I/2 journée avec repas et goûter (12h-17h)	4.70 €	6.10€	7.40 €	11,70€	12,70 €	14,10 €
majoration sortie	tarifs variables et indiqués sur les programmes selon les sorties					

Pour les familles souhaitant inscrire leurs enfants pour l'année scolaire 2021-2022 :

- Aller sur notre site internet : https://lesptitsloups85250.wixsite.com/monsite
- Aller dans onglet « Chavagnes en Paillers » puis « dossier inscription »

Si vous souhaitez venir visiter les locaux avec votre enfant, s'il vous plait merci de nous contacter 2 semaines avant le premier jour de votre enfant pour fixer un rendez-vous.

Pour les familles déjà inscrites en 2020-2021 le dossier sera à refaire en janvier 2022 en allant sur notre site internet : https://lesptitsloups85250.wixsite.com/monsite

Le transport scolaire pour les enfants du primaire 2021/2022

Car jaune	Car noir	Car bleu MATIN	Car bleu SOIR
Circuit 102 C 002	Circuit 102 C 001	Circuit 102 C 003	Circuit 102 C 003
Les Vignes	Le Brûlot	La Petite Popinière	La Racinauzière
La Morinière	La Bultière Village	Benaston 322	La Mancelière
Le Poteau	Le Bordage	La Foy de l'étang	Le Coin
La Burnière	Bel Air	Les Robretières	La Brenenière
La Bretaudière	Le Cormier	Benaston 22	La Dodinière
Le Rochais	La Martelière	La Dodinière	Benaston 322
L'Hôpitaud	La Déderie	La Brenenière	Benaston 22
La Limonière		Le Coin	La Foy de l'étang
La Chausseloire		La Racinauzière	Les Robretières
La Benancisière		La Mancelière	La Petite Popinière
La Rincendière			

ATTENTION : <u>le circuit du soir</u> pour le car noir est effectué en sens inverse .

Car orange MATIN			
Circuit 102 C 004			
La Ménardière			
La Prévoisière			
Les 5 Moulins			
Chemin de la Reine			
La Herse			

INSCRIPTION sur ALEOP Pays de la Loire

110 € par an , paiement en ligne gratuit dès le 3ème

DU 08 juin AU 31 juillet = Sinon majoration

Inscription possible, en cours d'année sur le site ALEOP

Personnes à contacter pour tous renseignements

transportscolairechavagnes@orange.fr

Association Familles Rurales Chavagnes

Responsable des circuits

Alexandre BROCHARD

brochardalexandre26@g 06-15-85-92-92 mail.com



Année 2021/2022



Aux familles utilisatrices du restaurant scolaire

Pour que votre enfant fréquente le restaurant scolaire municipal, une fiche d'inscription doit être remplie par famille. La charte « bien vivre ensemble » au restaurant est consultable en ligne sur le site de la mairie. Nous vous demandons d'en prendre connaissance avec vos enfants.

RETOUR DES FICHES D'INSCRIPTION

Pour le mardi 31 aout 2021 (Portes Ouvertes de 17h à 19h)

IMPORTANT: nous rappelons aux familles qu'en cas d'absence (maladie, etc....), il est impératif de laisser un message à l'école et non pas au restaurant scolaire ou à la mairie, avant 9h le matin. En dehors des heures d'ouverture de l'école, vous pouvez laisser un message sur le répondeur.



Modalités de fonctionnement 2021/2022 Restaurant Municipal

*** TARIFS RENTRÉE 2021**

Sur décision municipale n°2021_022, M. le Maire a fixé les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2021/2022 applicables à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le Centre Communal d'Action Sociale a décidé d'accorder une aide de 0,50 € pour les familles Chavagnaises ayant un quotient familial < ou = 700 uniquement pour les repas réguliers.

	Familles Chavagnaises		Autres communes	
	Tarif QF < ou = 700	Tarif QF > 700	Tarif	
Enfant en maternelle – repas régulier	3,21€	3,71€	3,71€	
Enfant en élémentaire – repas régulier	3,39€	3,89 €	3,89 €	
Enfant en repas occasionnel	4,66 €			

*** INSCRIPTION**

L'année scolaire va bientôt se terminer et il nous faut préparer la suivante. Pour bénéficier des services du restaurant scolaire à compter de l'année scolaire 2021/2022, les parents s'engagent à remplir la fiche d'inscription ci-jointe et à la retourner à l'école à la rentrée

Lors des Portes Ouvertes Le mardi 31 aout de 17h à 19h

L'inscription pour chaque enfant se fait sur des jours fixes dans la semaine : 4, 3, 2 ou 1 jours par semaine, selon un rythme régulier, mais ces jours doivent être fixes dans la semaine. Toute modification des jours d'inscription, pour une durée supérieure à 2 semaines, devra être signalée par écrit 2 semaines avant le début du changement à l'école et à la Mairie.

En cours d'année, les inscriptions seront enregistrées par la mairie, il sera nécessaire de remplir la fiche d'inscription. Aucun enfant ne pourra être accepté en cours d'année, même pour un repas exceptionnel, si la famille n'a pas retourné au préalable le dossier d'inscription à la mairie et au plus tard une semaine avant la date concernée, sauf cas de force majeure.

En cas de force majeure, nous donnons la possibilité aux enfants non-inscrits au restaurant de déjeuner, au tarif occasionnel, mais il est nécessaire de prévenir l'école dès que possible.

*** ABSENCES**

En cas d'absence (maladie, etc....) vous devez prévenir l'école, avant 9h le matin. En dehors des heures d'ouverture de l'école, vous pouvez laisser un message sur le répondeur ou un mot dans le cahier de liaison de l'enfant.

- Absences programmées (signalées au moins 15 jours à l'avance): pas de facturation, prévenir la mairie et l'école par mail ou téléphone;
- Absences signalées (moins de 15 jours à l'avance et jusqu'au matin même) : il sera retenu 1€ de frais fixes (dans la limite de quatre repas) pour chaque repas non pris. Ils correspondent aux charges de gestion des absences ;
- Absences non signalées (sans justificatif) : le repas sera facturé au tarif normal ;
- Pour les journées spécifiques, type pique-nique, le repas non pris ne sera pas facturé. En cas d'absence d'un enseignant, si celui-ci n'est pas remplacé et que l'enfant reste à la maison, le repas ne sera pas facturé.

PAIEMENT

Pour l'école Nazareth, une facture est établie en début d'année avec les frais de scolarité et le paiement se fait mensuellement par prélèvement automatique (de préférence).